

DEPARTEMENT DU RHONE  
 COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b>          En exercice : 23          Présents : 17          Votants : 22</p> <p><b>Ont voté :</b>          Pour : 22          Contre : 0          Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil onze, le quinze décembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le neuf décembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.</p> <p><b>Absents :</b> Pascale HAUK, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Excusés :</b> Pascale HAUK, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Pascale HAUK donne pouvoir à Serge FAGES, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Gianni DE BERNARDIS, Marie-Thérèse PRALY donne pouvoir à Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Elyane CLOP.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-081  
 SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011**

\*\*\*

**OBJET : Autorisation de signature – Convention – EPORA**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
 VU le Code de l'urbanisme,

Monsieur le Maire explique que l'EPORA a pour mission de procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter la reconversion des friches industrielles (...) et la réhabilitation des sites urbains dégradés et de leurs abords et à contribuer plus généralement à l'aménagement du territoire.

Il énonce que l'intervention de l'EPORA, en amont et en aval du projet de la Collectivité, est destinée à accompagner la commune dans la réalisation de ses projets dès lors qu'ils répondent à des enjeux d'intérêt collectif et en cohérence avec les principaux outils de planification en vigueur sur le territoire (SCOT).

Ainsi, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et la Commune de Vourles ont sollicité l'EPORA pour initier une mission de veille foncière «MULTISITES» qui s'inscrit dans un des axes d'intervention du Programme Pluriannuel d'Interventions de l'EPORA.

Monsieur le Maire indique que le périmètre de veille foncière comprend :

- ◆ le centre-bourg (dont les 6 périmètres de projet) – zone UM du PLU - dans lequel, à la demande de la Commune, la mission de l'EPORA, au-delà des acquisitions potentielles à

mener, sera d'accompagner le bureau d'étude en charge de définir des orientations d'aménagement programmé dans le cadre de la révision du PLU,

- ◆ 2 secteurs à proximité immédiate du centre-bourg sur lesquels la Commune souhaite que l'EPORA l'accompagne dans la définition de projets afin d'être en mesure de se positionner au regard d'initiatives privées.

Monsieur le Maire mentionne que la présente convention a pour but de définir, sur le plan technique et financier, le partenariat entre la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, la Commune de Vourles et l'EPORA.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de veille foncière entre la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, la Commune de Vourles et l'EPORA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de veille foncière entre la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, la Commune de Vourles et l'EPORA.

Pour : 22                      Contre : 0                      Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES